

1 Membres

1.1 Admission de nouveaux membres

- 1.1.1 Toute demande d'adhésion doit être parrainée et formulée par écrit.
- 1.1.2 Tout nouvel adhérent pourra parrainer un nouveau membre après un délai de 3 mois au sein de l'association.
- 1.1.3 Les personnes mineures (à partir de 15 ans) souhaitant adhérer, sont sous la responsabilité de ses responsables légaux et devront fournir une décharge.
- 1.1.4 Chaque nouvel adhérent devra signer le règlement intérieur et la charte et en recevra un exemplaire.
- 1.1.5 Le bureau et le conseil d'administration pourront admettre en qualité de nouveau membre toute personne physique.

1.2 Engagements

- 1.2.1 Les membres s'engagent à faire preuve d'une parfaite probité, en toutes circonstances.
- 1.2.2 Les membres s'efforceront de participer activement à la vie de l'association et d'œuvrer à la réalisation de son objet.
- 1.2.3 Les membres s'abstiendront de porter atteinte d'une quelconque façon à la réputation, à l'image et aux intérêts de l'association et des autres membres.
- 1.2.4 Les membres respecteront strictement la confidentialité des informations non-publiques dont ils pourront avoir connaissance au sujet de l'association et des autres membres.
- 1.2.5 Les membres ne divulgueront pas les coordonnées des autres membres et de leurs représentants et ne les utiliseront pas pour des finalités commerciales et étrangères à l'objet de l'association.
- 1.2.6 Les membres n'agiront pas et ne s'exprimeront pas au nom de l'association sans habilitation expresse du bureau.

1.3 Montant de la cotisation

- 1.3.1 La cotisation est annuelle et calendaire, son montant est libre sur une base minimum de 5€.

1.4 Exclusions

- 1.4.1 Tout adhérent ne s'étant pas acquitté du montant de sa cotisation après un délai de 2 mois et/ou ne respectant pas le règlement intérieur ou la charte éthique (en annexe) sera automatiquement exclu.

2 Abonnés

2.1 Admission de nouveaux abonnés

- 2.1.1 Tout citoyen désireux de profiter des produits ou services mis en place par l'association peut y avoir accès en s'abonnant.

2.2 Prix de l'abonnement

- 2.2.1 L'abonnement annuel aux produits et/ou services est fixé pour l'année en cours par le conseil de pilotage.
- 2.2.2 L'abonné signe la charte de comportement lors de son inscription.

2.3 Prix des produits ou services

- 2.3.1 Les prix sont fixés par convention par le conseil de pilotage.

3 Conseil de pilotage

3.1 Quèsaco ?

- 3.1.1 L'association se doit de chercher des solutions afin d'aider au mieux vivre de ses adhérents et abonnés, il a été décidé de créer un conseil de pilotage afin de seconder le conseil d'administration.
- 3.1.2 Seuls les membres adhérents peuvent l'intégrer.

4 Modification du règlement intérieur

- 4.1 Ce règlement intérieur est modifiable sur proposition de 20 % des adhérents et voté à la majorité des adhérents... Le vote électronique étant pris en compte.

Fait à Ganges, le :

Adhérent

Pour l'association

(Nom, prénom et signature précédées de la mention « lu et approuvé »)

Charte de l'association ReVE en Occitanie

Au moment où je deviens membre, je m'engage à œuvrer au service de l'association, des personnes et de la société dans le Respect :

Respect
Egalité
Solidarité
Partage
Entraide
Civilités
Tolérance

Ces valeurs sont la base de cette association...

Définitions :

RESPECT : Attitude qui incline à ne pas porter atteinte à quelque chose, à quelqu'un.

ÉGALITÉ : Absence de toute discrimination.
Fait de ne pas présenter de différence de qualités, de valeurs, de droits.

SOLIDARITÉ : Responsabilité mutuelle qui s'établit entre les membres d'un groupe et qui incite les personnes à s'unir, à se porter entraide et assistance réciproque

PARTAGE : Une distribution, une répartition égale et/ou équitable.
Partage d'opinion, de point de vue, de temps paroles, du pouvoir, des responsabilités.

ENTRAIDE : Aide mutuelle, agir en commun.

CIVILITÉS : Observation des convenances en usage, des bonnes manières, du savoir vivre chez les gens qui vivent en société : politesse, courtoisie, etc.

TOLÉRANCE : État d'esprit qui admet les manières d'être, de penser et d'agir différentes des siennes et qui renonce à les interdire ou à les empêcher

En qualité de membre,

- *J'agis dans l'éthique et avec dignité en actes et en paroles*
- *Je partagerai mes connaissances, j'apporterai, autant que faire se peut, mon aide à mes concitoyens dans l'adversité.*
- *Je respecterai toutes les personnes, leur autonomie et leur volonté, sans aucune discrimination selon leur état ou leurs convictions.
J'interviendrai pour les protéger si elles sont affaiblies, vulnérables ou menacées dans leur intégrité ou leur dignité.*
- *Je serai fidèle aux lois de l'honneur et de la probité.
Je ne me laisserai pas influencer par la soif du gain ou la recherche de la gloire.
Je me refuse d'abuser de quelque situation que ce soit.*
- *Je veillerai à ce que des convictions politiques ou philosophiques, des considérations de classe sociale, de race, d'ethnie, de nation, de langue, de genre, de préférence sexuelle, d'âge, de maladie ou de handicap n'influencent pas mon attitude.*
- *Je tairai les secrets qui me seront confiés.
Quoi que je voie ou entende, je tairai ce qui n'a jamais besoin d'être divulgué, regardant la discrétion comme un devoir en pareil cas*

Toute personne qui ne respecte pas cette charte pourra être exclue de l'association.

« Je fais ces promesses solennellement, librement et sur l'honneur »

« Supposons que rien n'est encore fait,
que tout est à faire »